

tellement absolu qu'il faudra encore quelques mois pour qu'ils puissent reconstituer un stock et relever leurs prix de façon.

Cotons. — Les marchés cotonniers sont beaucoup plus calmes depuis quelques jours, sans toutefois perdre la hausse acquise. Ici il ne se fait aucune affaire, et la situation restera telle jusqu'à ce que les stocks en filature soient épuisés.

Filature de coton. — Aucun changement à signaler dans la filature de coton, les genres de Rouen sont toujours demandés à cause de la grande vogue de l'article *Oxford*. Les numéros courants 40^m = 50^m et 60^m sont au contraire assez délaissés.

Soies et chappes. — Il vient encore de se traiter, en chappe, des affaires importantes à livrer, surtout en n° 140. Actuellement, les bonnes marques se trouvent presque toutes engagées jusqu'en juin prochain, et la filature demande un prix plus élevé pour de nouvelles affaires.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Cette semaine, le *Progrès du Nord* a répondu dans un long article aux questions que nous avions posées sur les principes des membres de la minorité du Conseil en matière d'enseignement. Au milieu de considérations «ondoyantes et diverses,» peu concluantes en elles-mêmes, mais bien propres à tromper le lecteur inattentif sur le point principal du débat, le rédacteur roubaixien du *Progrès* écrit :

« La science à l'école, le dogme à l'église, au temple ou à la synagogue, » paraît avec raison aux républicains le seul moyen de laisser aux consciences toute leur liberté, voilà pour quoi ils réclament des écoles laïques. »

« La science à l'école, le dogme à l'église, au temple ou à la synagogue, » c'est à dire que, dans la pensée du *Progrès* et de ses amis, l'instituteur devrait s'abstenir de mêler la religion à son enseignement.

Nous soupçonnions bien que les questions de brevets et de lettres d'obédience n'étaient qu'un prétexte derrière lequel nos adversaires dissimulaient leurs véritables visées. Mais il ne nous déplaît pas d'entendre l'un d'eux le déclarer aussi franchement. Un tel aveu dégage le débat de bien des obscurités et de bien des reticences. Ce que l'on veut, ce ne sont pas, comme on le dit, des écoles laïques — car nos instituteurs laïques se font un devoir et un honneur d'enseigner la religion à leurs élèves — mais des écoles où le Christ et son Evangile seraient bannis.

Ce sont précisément ces Ecoles dont nous ne voulons pas. Il nous paraît impossible de séparer ainsi l'instruction de nos enfants de leur éducation morale et religieuse. L'une et l'autre se complètent l'une par l'autre.

Il n'est pas possible au maître de rayer Dieu de son enseignement. Bon gré, mal gré, il lui faudra répondre à l'élève qui l'interrogera sur la création, sur la vie future, qui lui demandera ce qu'il pense de la Bible, de l'Evangile et des enseignements de l'Eglise. Veut-on qu'à toutes ces questions, qui forment comme l'essence de la conscience humaine, l'instituteur se trouve réduit à dire : « Adressez-vous à M. le curé, à M. le pasteur, ou à M. le rabbin », se bornant, quant à lui, à enseigner quelques principes de lecture, d'écriture, de grammaire ou d'arithmétique ? Car il devra s'arrêter là, sous peine de sortir de sa neutralité. Comment voulez-vous qu'il parle de l'histoire et de l'histoire de France, sans porter un jugement sur l'Eglise catholique, dont le nom se retrouve à chaque page ? Comment oserait-il s'aventurer dans le domaine des sciences naturelles, sans risquer de se voir interrogé, par exemple, sur la concordance de certaines découvertes avec les traditions bibliques ?

Comment veut-on que cet homme apprenne à ses élèves leurs devoirs envers la société et envers eux-mêmes, s'il lui est interdit de s'appuyer sur les enseignements de l'Evangile et de rappeler le catéchisme ? Nous savons bien que M. Gambetta a dit, dans son discours de Saint-Quentin, que « la morale serait enseignée laïquement » Mais qu'est-ce que veut dire cette boursoufflure ? Et où trouvera-t-on la sanction de la morale, si l'on ne donne à l'enfant la croyance en Dieu ?

Dans quel pays, dites-vous, a-t-on ravalé ainsi la mission si haute et si belle du maître d'école ? Quant à nous, nous l'aimons, nous le respectons trop pour le condamner, congréganiste ou laïque, à ce rôle infime, machinal, humiliant. Nous comprenons autrement les aspirations humaines ; nous repoussons un enseignement aussi vulgaire et aussi insignifiant.

Le *Progrès* nous cite l'Angleterre et l'Allemagne ; mais il ignore donc que dans ces deux pays l'enseignement primaire, le seul qui nous préoccupe ici, est essentiellement religieux ? Une autre fois, il fera bien de mieux choisir ses exemples.

« La science à l'école, le dogme à l'église, au temple ou à la synagogue, » dit-on ; mais l'école, vous la voulez obligatoire ; quant à l'église, l'enfant ira s'il le peut et quand il le pourra. Cela dépendra du degré de foi, d'intelligence, de jugement, de vigilance de ses parents, de leur position et du temps qu'ils pourront consacrer à son éducation.

Les rares et courtes instructions du prêtre, du pasteur ou du rabbin ne résisteront pas, qu'on en soit sûr, à l'indifférence voulue et affectée de l'instituteur : l'élève aura vite conclu de cette indifférence, que les vérités religieuses sont de bien peu d'importance auprès de la règle de trois.

La théorie du *Progrès* est inapplicable ; elle révèle une singulière ignorance des principes les plus essentiels de l'éducation ; mais on essayait jamais de la réaliser, si les pères de famille consentaient à envoyer leurs enfants dans de telles écoles, que deviendraient les générations élevées ainsi ? quelles croyances et quelle morale auraient elles ? et qu'advierait-il du pays qui leur serait livré ?

On invoque contre nous la liberté de conscience ; cette liberté, nous l'aimons et nous la voulons pour tous. Nous voulons que dans nos grandes villes l'enfant protestant puisse recevoir un enseignement conforme à la croyance de ses parents et voilà pour quoi nous ne trouvons pas mauvais que les professeurs des écoles communales protestantes soient payés par le budget municipal ; mais nous voulons aussi que les enfants catholiques ne soient pas moins bien partagés. Qu'y a-t-il là d'exorbitant ?

Mais non, le débat n'est plus là : il n'y a pas seulement entre nous des divergences sur le choix des professeurs ; c'est sur le point fondamental que nous différons d'opinion.

Nous demandons que, laïque ou congréganiste, l'enseignement soit religieux ; le *Progrès* et ses amis veulent en proscrire le dogme, ils veulent des écoles sans Dieu. Nous avons donc bien raison de dire que c'est la question religieuse qui fait le fond de nos divisions. Si nos contradicteurs ne le reconnaissent pas, c'est qu'ils ne se comprennent pas eux-mêmes.

ALFRED REBOUX.

Le *Progrès* a vraiment de singuliers procédés de polémique. Nous avons dit et prouvé que certains membres de la minorité refusaient d'encourager toute œuvre ayant un caractère catholique. Il nous fait dire que la ville « doit encourager TOUTES les œuvres ayant un caractère catholique » ; il prétend alors que la liberté ne nous suffit pas, qu'il nous faut encore le monopole et les subventions, et il ajoute aussitôt : « On ne saurait avouer avec plus de sans-façon que la foi est impuissante, puisque à les en croire la religion menacerait de s'écrouler si l'on ne mettrait à sa disposition toutes les armes dont la société moderne peut disposer. »

Nous trouvons, nous, qu'en tronquant et en dénaturant ainsi les textes, on ne saurait avouer avec plus de sans-façon que le raisonnement seul ne suffit pas pour triompher de ses adversaires.

La ville de Tourcoing organise, pour le dimanche 20 et le lundi 21 juin prochain, une grande fête populaire.

Elle doit donner, entre autres réjouissances, un festival international de musiques d'harmonie et de fanfares auquel elle convie toutes les sociétés de la région.

Les primes qui seront décernées à cette occasion sont les suivantes :

1^{re} Catégorie, 1^{re} prime 700 fr., 2^e prime 300 fr.
2^e Catégorie, 1^{re} prime 300 fr., 2^e prime 200 fr., 3^e prime 100 fr.
3^e Catégorie, 1^{re} prime 150 fr., 2^e prime 100 fr., 3^e prime 50 fr., 4^e prime 50 fr., 5^e prime 50 fr.

Nous publierons prochainement le programme complet de la fête Tourcoingnoise dans lequel, si nous sommes bien informés, doivent prendre place un tir pour les sapeurs-pompiers, le départ d'un ballon, un feu d'artifice, etc.

Tournai, de son côté, agit la question d'une nouvelle sortie du cortège historique qui lui a, en septembre dernier, amené tant de monde.

Les comités d'organisation et de souscription qui ont fonctionné alors se sont réunis lundi soir chez le bourgmestre, M. Louis Crombez. On a longtemps discuté, et voici ce que, provisoirement, on a décidé :

1^o Que le comité d'organisation ferait appel aux personnes qui ont pris part comme « acteurs » au cortège de l'an dernier, à l'effet de s'assurer si, le cas échéant, on peut compter encore sur leur concours ;

2^o Que le comité ferait un relevé des dépenses que nécessiterait une deuxième sortie du cortège ;

3^o Que le comité des souscriptions ferait un relevé des recettes dont il croit pouvoir disposer : une tentative

de souscription pourra être faite, quitte, si la chose n'aboutit pas, à ne pas percevoir les souscriptions données.

Et Roubaix????.....

Nous apprenons qu'à partir de lundi 15 mars le R. P. Didierjean, jésuite de la résidence de Lille, qui préche la station de carême dans notre église Saint-Martin, y donnera chaque soir, à 8 heures, une conférence destinée exclusivement aux hommes.

Nos lecteurs ont déjà vu le nom du Révérend Père dans nos colonnes. Il appartenait à ce collège St-Clément de Metz que les Prussiens ont fait fermer peu de temps après l'annexion. Le P. Didierjean a même raconté dans un livre plein d'intérêt les deux dernières années de cette maison où était élevée la plus belle jeunesse de l'Alsace et de la Lorraine. Comme conférencier, ce savant religieux a fait ses preuves chez nous. Il n'y a pas longtemps, tout Lille courait l'entendre expliquer et venger le syllabus.

A Roubaix, lundi et jours suivants, le R. P. Didierjean exposera à ses auditeurs les vérités fondamentales de la religion et nous ne pouvons que convier les hommes de bonne foi, désireux de s'instruire quelles que soient d'ailleurs leurs opinions et leurs croyances, à aller écouter sa parole éloquente et sympathique.

Une lettre particulière nous apprend, dit le *Progrès*, que M. Emile Faidherbe, lieutenant de spahis, se montre digne des grands souvenirs que son oncle, le général, a laissés en Afrique. Dans la brillante charge de saphis qui a déterminé la déroute de l'ennemi au combat de Coki (Sénégal), le 11 février dernier, l'escadron ne comptant que 54 hommes sur lesquels 5 ont été tués et 18 blessés, le lieutenant Faidherbe a eu son cheval tué de deux coups de feu. En raison de sa belle conduite, le lieutenant Faidherbe a été proposé immédiatement pour le grade de capitaine.

Lille vient d'avoir un Congrès international qui, s'il n'a pas fait grand bruit, a fait au moins de bonne besogne. Stur l'initiative de M. Ern. Dejardin, président du Rowing-Club, de Lille, les présidents et délégués de sociétés nautiques de France, de Belgique et de Hollande, se sont réunis le 28 février et le 1^{er} mars, pour décider des questions générales relatives aux courses, et élaborer un projet de règlement. Plusieurs sociétés, dont une anglaise, empêchées de prendre part à cette réunion, ont fait parvenir au Rowing-Club lillois des lettres d'adhésion.

Parmi les résolutions adoptées, nous trouvons d'abord celle qui décide qu'un *Match international* sera couru, chaque année, un dimanche de l'un des mois de juillet et d'août. Le match sera couru à Lille en 1875. Nous en publions en temps utile les conditions.

Le règlement fixe la composition du jury de courses, les conditions d'admissibilité, la distinction des *Juniors* et des *Seniors*, les catégories des courses ; il arrête la publication d'un annuaire des courses et des coureurs. Enfin, il détermine le droit de *disqualification*, les diverses questions qui avaient jusqu'ici partagé les sociétés sur des points relatifs aux courses.

Une entière cordialité a marqué ces réunions dont l'effet sera de lier plus étroitement les membres de sociétés faisant l'objet de leurs utiles études d'un art en grand honneur parmi les exercices corporels les plus recommandables.

Hier, vers 4 heures de l'après-midi, un commencement d'incendie s'est déclaré rue Saint-Antoine, chez M. Baas-Dubiar, marchand d'étoffes.

Le feu a pris naissance, on ne sait comment, dans un rayon de marchandises. Les pertes, s'élevant à 2.000 fr., sont couvertes par la Compagnie du Nord.

Pas de chance, la rue Saint-Antoine : 2 incendies en 2 jours.

Hier, a été arrêté, rue des Chasseurs, un mauvais sujet du nom de Louis Debrie, qui avait maltraité de la façon la plus brutale ses père et mère.

Un jeune soldat de la classe 1873, le nommé François-Auguste Verduy, n'avait pas obéi à son ordre d'appel. Dernièrement, la gendarmerie est allée prendre ce refractaire au lit, et l'arracher à un sommeil qu'il avait plus d'une raison de trouver doux.

On vient d'arrêter de nouveau, à Tourcoing, le nommé Constantin Labbe, condamné une quinzaine de fois pour vols et fraudes ; ce garçon, âgé de 26 ans, était en rupture de ban.

Voici le programme du concert offert par la Grande Fanfare de Roubaix à ses membres honoraires, le dimanche 14 mars 1875, à 7 heures du soir, dans le grand salon de Mairie, avec les concours de MM. Deplanck, ténor, Delva, basse, Dusautoir, de la société l'Avénir Lyrique de Lille, Alp. Vaisier, 1^{re} clarinette de la Grande-Harmonie de Roubaix.

1^{re} PARTIE
1^o Fanfare. — Ouverture de *Giralda*, ADM.
2^o M. Deplanck. — *Discrets messages*, ALP. SAUVÉ.

3^o M. Alp. Vaisier. — Fantaisie pour clarinette, Z. BRÉPANT.
4^o M. Delva. — *Le Levrier*, VIMERT.
5^o M. Desmadryle. — Air varié pour pistolet, ARBAN.
6^o M. Dusautoir. — Chansonnettes, xxx.
2^e PARTIE
1^o Fanfare. — Mosaïque sur *Don Pasquale*, MAILLARD.
2^o M. Deplanck. — Air de *Joseph*, MÉHUL.
3^o M. Alp. Vaisier. — Air varié pour clarinette, WEBER.
4^o M. Delva. — Page, écuyer et capitaine, MÉHUL.
5^o M. Desmadryle. — Fantaisie pour pistolet, ARBAN.
6^o M. Dusautoir. — Chansonnettes, xxx.
Le piano sera tenu par M. Vandembosche.

Un bien triste accident est arrivé hier à Lille :

Le nommé Gustave Vanbedstbrughe, entrepreneur de déménagements, rue St-Nicolas, en en faisant un, cette avant-midi, rue des Jardins, a été précipité d'un troisième étage dans une place du rez-de-chaussée. Il a survécu quelques heures à cette terrible chute et est mort au milieu des plus horribles souffrances.

L'infortuné venait de se marier, il y a environ six semaines ; il n'était âgé que de 28 ans.

Les journaux de Douai nous apportent des détails sur l'incendie qui a éclaté lundi dans cette ville :

« Hier matin, vers dix heures et demie, dit le *Courrier*, un incendie s'est déclaré dans la fabrique d'huiles et graisses industrielles de MM. Farez et Boulanger, rue de l'Arbre-Sec. D'immenses colonnes de fumée, qui couvraient une partie de Douai, faisaient présager l'importance de ce désastre.

M. Boulanger se trouvait dans son bureau lorsqu'il entendit crier au feu par le sieur Durieux, journalier à l'usine. Etant sorti avec son associé par la porte de communication du bureau avec l'usine, ils ont aperçu que tout le côté des baignoires était en flammes. En moins d'un quart d'heure, le feu avait gagné toute l'usine. On n'eut que le temps de sauver les papiers et le mobilier du bureau. Les voisins ayant entendu crier au feu et s'étant eux-mêmes aperçus du feu à l'usine, sont accourus, et, aidés par eux, on a pu sauver une certaine quantité de marchandises, de graisse et d'huile ; on essaya même de combattre l'incendie, mais, vainement ; car, alimenté par des matières inflammables, il faisait des progrès tels que tous les efforts devinrent inutiles. En moins d'une demi-heure, toute l'usine était consumée, ainsi que la presque totalité des marchandises.

Quand les pompiers arrivèrent, il était impossible de songer à sauver quoi que ce fut de l'usine et de son contenu. Tous leurs efforts tendirent à conjurer un danger plus grand encore.

En effet, un magasin à poudre se trouve placé à une faible distance du foyer de l'incendie, et l'on frémit en pensant à la catastrophe épouvantable qu'aurait amenée l'explosion de cette poudrière. Pour comble de malheur, un vent violent entraînait de ce côté des tourbillons de flammes et de fumée.

Dix pompes ont jeté sans interruption des torrents d'eau sur la poudrière. Les pompiers de Waziers arrivèrent sur les lieux et firent preuve d'un dévouement au-dessus de tout éloge, unissant leurs efforts à ceux de nos pompiers, des ouvriers de l'arsenal et de ceux du chemin de fer du Nord, arrivés des premiers, avec leurs pompes, sur le lieu du sinistre.

Tout danger était conjuré pour le voisinage, dès la chute de la charpente très-légère du bâtiment ; les huiles et les graisses ont continué alors à brûler en dégageant des torrents de fumée noire sans flammèches. En dehors des pertes matérielles, on n'a aucun accident à déplorer.

D'après les renseignements qui nous parviennent, écrit l'*Indépendant*, on suppose qu'un bain marie contenant un mélange de graisses en préparation a moussé, et que son contenu, se répandant au dehors, a gagné le foyer et, s'y enflammant, a communiqué le feu aux autres baignoires et ensuite à la toiture et à toutes les marchandises, suifs, graisses, résines et huiles grasses qui se trouvaient emmagasinées dans la même halle. Presque rien n'a pu être sauvé. L'usine et les marchandises étaient couvertes par une assurance de 93.000 francs, dont 23.300 francs à la charge de MM. Farez et Boulanger, qui restaient ainsi leurs propres assureurs pour un quart. Tout danger était conjuré pour le voisinage dès la chute de la charpente très-légère du bâtiment ; les huiles et les graisses ont continué alors à brûler en dégageant des torrents de fumée noire sans flammèches.

En dehors des pertes matérielles, on n'a eu aucun accident à déplorer.

On arrêté hier, à Dorignies, S. Bridel, soldat de la réserve de la classe 1863, qui a quitté, sans autorisation de l'autorité militaire, la commune d'Herchin, sa résidence, contrairement aux prescriptions de la loi du 27 juillet 1872.

Etat Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 mars. — Mélanie Rekolbus, rue de Lannoy, — Bonami Deblieq, rue de la Banque, — Angèle Desutter, rue Jacquart, — Rosalie Festraets, rue des Récollets, — Philomène Desmattier, au Pile, — Hortense Alavoine, rue de l'Époule, — Désiré Baillet, rue de l'Époule. — Marie Prus, rue de Lille.

Du 10. — Alfred Frédéricq, rue Saint-Elophère, — Marie Schermys, rue des Champs, — Désiré Duvièvre, rue du Tilleul, — Louise Dupire, rue d'Hom, — Albertine Voreux, rue Notre-Dame, — Hortense Osson, rue des Fossés.

Du 12. — François Defretin, rue du Ballon. — Julia Lepereq, à la Poterie, — Eugénie Lesfere, rue Bernard, — Pauline Vermoulen, à l'Époule, — Auguste Capart, rue du Ponce-noy, — Hélène Mullier, au Pile, — Jean-Baptiste Levcaux, rue de ma Campagne, — Jeanne Parmentier, rue Pauvree, — Achille Blanche, rue de l'Époule.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 mars. — Josephine Nys, 17 jours, rue Decrême, — Volcys, présenté sans vie, au Cul-de-Four, — Marie Byttebier, 43 ans, bobineuse, aux 7 Puits, — Irma Craye, 17 ans, dévideuse, rue du Luxembourg, — Adèle Berdeaux, 31 ans, journalier, Hôtel-Dieu, — Camille Bossat, 47 ans, propriétaire, rue du Curoir, — Louis Legier, 21 ans, Hôtel-Dieu, — Guillaume Lemon, 38 ans, journalier, Hôtel-Dieu.

Du 11. — Julie Duquenne, 78 ans, propriétaire, rue de Lille, — Victor Costeux, 14 jours, rue Saint-Maurice, — Adolphe Laurant, 30 ans, ménager, rue des Fondeurs, — Alexandre Santré, 1 mois, au Pile, — Marie Delbecq, 2 mois, rue de la Barbe d'or.

Du 12. — Henri Franchomme, 4 mois, au Fontenoy, — Charles Delvaux, 75 ans, journalier, au Ruchon, — Hippolyte Renon, 29 ans, peigneur, Hôtel-Dieu, — Maria Vancauwenberghie, 19 ans, tisecrand, Hôtel-Dieu.

Etat civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 mars. — Henri Desplechin, à la Maloense, — Marie Petit, à l'Épinolette, — Paul Debrabant, rue Notre-Dame, — Charles Desmetter, sentier de Roubaix, — Henri Deschamps, rue de la Fin de la Guerre, — Henri Vandenberghe, Chêne-Houpline, — Marie Dujardin, au Pont de Neuville, — Laure Vanaverbeck, rue de Tournai, — Charles Vancorselis, rue de la Haute-Voie.

Du 10. — Juliette Leclercq, au Moulin-Fagot, — Juliette Tournais, rue de la Fin de la Guerre, — Paul Vandamme, rue de la Fin de la Guerre.

Du 11. — Maria Dervaux, à la Croix-Rouge, — Marguerite Vandenberghe, rue de Renaix, — Georges Marquin, rue de Tournai, — Maria Bouchart, rue de Gand, — Désiré et Edouard Pancheaux, Issue Thaon.

Du 12. — Sophie Devos, au Pont de Neuville.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 mars. — Victoire Lebrun, 9 mois, à la Blanche-Porte, — Albert Dassart, 12 mois, rue de Paris, — Clémence Masquelier, 1 an, rue de Gand, — Henri Desrouvroux, 33 ans, bûcher, au Chapet, — Bonaventure Béghin, 6 ans, au Brun-Pain.

Du 10. — J.-B. Dujardin, 5 mois, rue de la Croix-Rouge, — Ernestine Darré, 1 mois, rue St-Pierre, — Ferdinand Delplanck, 77 ans, sans profession, au Halot, — Amélie Pvdvin, 26 ans, sans profession, rue Motte.

Du 11. — Louis Honoré, 70 ans, cultivateur, au Fresnoy, — Marie Tonnaux, 73 ans, ménagère, chemin des Carliers, — Charles Libbrecht, 68 ans, manoeuvre, chemin de la Tossée, — Joseph Desurmont, 11 mois, rue des Coulons.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de Mademoiselle JULIE DUCQUESNE, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettres de la part de son décès, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 15 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, n° 6.

Cercle catholique d'ouvriers

Dimanche 14 mars, Conférence par M. Tabbé Vassart.

Du charbon : son origine, son importance, épaissement de ses mines ; de l'oxyde de carbone et de l'acide carbonique.

Un grand nombre d'anciens élèves et d'amis de Monsieur JOSEPH DE PLASSE, instituteur et maître de pension, à Doltignies, ont résolu de lui offrir un BANQUET, à l'occasion de sa nomination de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

On est invité à souper à ce banquet, qui aura lieu le jeudi 8 avril, à une heure, en la salle du Patronage Saint-Joseph, à Doltignies.

Le prix de la souscription est fixé à 6 francs, vin non-compris.

Les adhésions peuvent être adressées à Monsieur TH. MAHEU-LERISSON, rue des Champs, à Roubaix.

P. S. — Les adhésions devront être remises avant le 23 mars.

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

	1 ^{re} QUAL.	2 ^e QUAL.	3 ^e QUAL.
Boeuf	1.54	1.31	1.12
Vache	1.50	1.17	0.84
Taureau	»	»	»
Veau	2.21	1.96	1.76
Mouton	1.70	1.60	1.40
Porc	1.65	1.60	1.55

Roubaix, le 12 Mars 1875.

Le Maire de Roubaix, C. DESCART.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

AVIS CONCERNANT LES MILITAIRES DE LA RÉSERVE.

Tous les militaires de la réserve et les gardes mobiles, à partir de la classe 1867 et suivantes jusqu'à la classe de 1873, sont invités à se présenter à la gendarmerie, Place de la Liberté, à l'effet de connaître le corps auquel ils sont affectés et le lieu où ils devront se rendre en cas d'appel à l'activité.

Cette mesure n'implique en rien la provision d'un appel prochain, que la situation politique ne fait nullement présager ; elle a simplement pour but de désigner aux hommes les corps où ils seront immatriculés.

Comme le nombre de ces jeunes gens est considérable, il leur est recommandé de ne pas oublier de remplir cette formalité très-importante.

Ceux qui ne seraient plus propres au service remettront au Commandant de brigade de gendarmerie une demande à l'effet d'être présentés devant la Commission de réforme, en indiquant la nature de leur infirmité.

Quant à ceux qui seraient absents de Roubaix, les parents sont invités à se présenter en leur lieu et place, pour indiquer où se trouvent leurs fils et pour recevoir la communication qui les concerne.

Ces réservations, qui ne se seraient pas encore présentées à la gendarmerie, auraient à le faire le plus tôt possible, le travail dont il s'agit devant être clos vers la fin de ce mois.

Faits Divers

LES ANNONCES DES JOURNAUX. — Les journaux sont matrés de refuser les annonces qui ne leur conviennent pas ; c'est là une jurisprudence que divers jugements ont établie que le tribunal de commerce de Lyon vient de confirmer dans les circonstances suivantes : Mme Montellier, directrice des Folies-Lyonnaises, ayant vu les annonces de son théâtre refusées par le *Petit Lyonnais*, a fait, par huissier, sommation de les publier en réclamant 2.000 fr. de dommages et intérêts.

Le Tribunal de Commerce, saisi de la question, a donné gain de cause au journal, déclarant dans son jugement « que les journaux doivent d'abord plus demeurer maîtres absolus d'accepter ou de refuser les annonces, que des dernières peuvent engager non-seulement leur responsabilité vis-à-vis de l'administration et du public, mais aussi compromettre leurs intérêts auprès de leurs abonnés. » En conséquence, Mme Montellier a été déboutée de sa demande et condamnée aux dépens.

Nous avons parlé d'un procès actuellement pendante à Tours et relatif à une supposition d'enfant. On sait, en effet, que la veuve du vicomte de Finse, voulant faire rejeter la demande présentée par son fils, M. le vicomte de Finse a déclaré que ce dernier n'était ni son fils ni celui de M. de Finse, mais bien un enfant supposé.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* publie à ce sujet la lettre suivante, qui a été adressée à M. le président du tribunal civil de Tours par une femme qui habite Paris :

A Monsieur des Francs, président du tribunal civil de Tours

Monsieur le président, Pardonnez-moi d'oser prendre la liberté de vous écrire. En lisant les comptes rendus des audiences des 27, 28 février et 2 mars, je fus frappée des faits.

Je suis née en 1832. J'eus le malheur d'être trompée à l'âge de quatorze ans, et je fus conduite chez M^{me} Soumet pour y faire mes couches. J'entraî chez elle le 6 janvier ; j'en suis sortie le 16 janvier 1847. Je mis au monde un enfant du sexe masculin. Je fus obligée de mettre cet enfant aux Enfants-Trouvés, chose qui a été le remords de toute ma vie...

Je ne sus jamais ce que devint mon enfant, mais quelque temps après, j'en parlai à la personne qui avait conduit chez la femme Soumet. Elle me dit : « Ne vous désoliez pas, votre enfant est adopté par une famille très-riche, si vous vous conduisez bien, elle vous viendra en aide. »

La personne qui m'a fait cette confidence existe encore et je tiens son adresse à votre disposition.

J'ai la ferme conviction que le fils adoptif de M^{me} de Finse est mon fils à moi.

Permettez que je me dise, monsieur le président, votre très humble servante.

Femme FARN, née Geneviève LOISON, demeurant impasse de Chalons, rue de Chalons, près du chemin de fer de Lyon, à Paris.

Paris, 8 mars 1875.

Un détail très-curieux de la deuxième vacation de la vente de la bibliothèque Guizot : On y a vendu 505 fr. un petit volume de Pasquelli, satire contre l'église romaine, imprimé en 1544. Ce livre qui, d'ailleurs, n'est pas très rare, est monté à ce chiffre parce qu'il est annoté, en divers endroits, de la main de Luther, à qui il a appartenu.

On mande de Nevers qu'une nouvelle agression sur un factionnaire à eu lieu avant-hier à dix heures et demie du soir. La sentinelle placée à la porte du quartier d'infanterie a essuyé un coup de feu qui, heureusement, ne l'a pas atteinte. L'auteur de cette lâche agression a pu être arrêté aussitôt par les hommes de garde. Il a refusé de faire connaître son identité et a vu avoir tiré un coup de pistolet chargé de chevrotines. Cet individu a été mis à la disposition de la justice.

On vient de découvrir, sur la ligne du chemin de fer de Lyon, un nouveau genre de fraude grâce auquel on introduisait presque journellement en France des quantités considérables de cigares de contrebande.

C'était dans le dossier capitonné des wagons de premiers que les ingénieurs contrebandiers avaient trouvé moyen de loger ces cigares qu'ils débitaient dans toute la France, et plus particulièrement dans les villes frontières.

Le fraudeur, muni d'un sac de nuit ou d'une valise remplie de cigares, prenait le train à Genève ou sur quelque autre point du parcours avant la frontière et tâchait de se loger dans un compartiment où il put rester seul, ne fût-ce que pendant